

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29965**

### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de l'informatique : applications web (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Bordeaux, Université de Cergy-Pontoise, Université de Bourgogne - Dijon, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Grenoble Alpes, Université du Havre, Université du Littoral Côte d'Opale, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université de Montpellier, Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, Université de Perpignan Via Domitia, Université de la Polynésie Française, Université de Rennes 1, Université Toulouse 1 Capitole, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Clermont Auvergne, Aix-Marseille Université, Université des Antilles, Université de Lorraine, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Strasbourg, Université du Maine - Le Mans, Sorbonne Université, Université de la Rochelle, Université de Lille, université de Nice, Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission, 320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Analyse, conception, déploiement et maintenance d'applications, de serveurs d'applications
- Assistance et conseil auprès des utilisateurs
- Paramétrage, prototypage et adaptation des applications
- Conception d'interface
- Rédaction de documentation technique
- Veille technologique et informationnelle
  - Maîtriser le génie logiciel
- Maîtriser la programmation
- Maîtriser les méthodes et techniques de référencement de site web
- Concevoir, déployer, gérer et faire évoluer une application
- Connaître les méthodes de gestion de projet informatique
  - Assurer la qualité, la sûreté, la sécurité et la performance des applications
  - Appliquer les normes et standards en vigueur
  
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
  - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
  - Développer une argumentation avec esprit critique.
  - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
  - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
  - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- J58 : Edition
- J62 : Programmation, conseil et autres activités informatiques
- J63 : Service d'information
  - Développeur
- Analyste-programmeur
- Concepteur

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1805 : Études et développement informatique

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29965 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</li> </ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29965 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li> <li>· Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li> <li>· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</li> </ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29965 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> <li>· Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> <li>· Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> <li>· Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29965 - Développement et mise en œuvre d'outils de conception et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser le génie logiciel</li> <li>• Maîtriser la programmation</li> <li>• Maîtriser les méthodes et techniques de référencement de site web</li> <li>• Concevoir, déployer, gérer et faire évoluer une application</li> <li>• Connaître les méthodes de gestion de projet informatique</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29965 - Coordination et mise en œuvre de contrôles qualité et conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la qualité, la sûreté, la sécurité et la performance des applications</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29965 - Application de la réglementation du secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer les normes et standards en vigueur</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale**

**Référence du décret général :**

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
  - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017
- Sorbonne Université, arrêté du : 29/07/2016
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
- Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015
- Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de La Rochelle, arrêté du : 22/05/2018
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018
- Université de Perpignan Via domitia, arrêté du : 16/11/2017
- Université de Polynésie Française, arrêté du : 09/06/2017
- Université de Reims champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018
- Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
- Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2018
- Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015
- Université du Havre, arrêté du : 08/06/2017
- Université du Littoral côte d'Opale, arrêté du : 19/06/2015
- Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
- Université Nice , arrêté du : 28/05/2018
- Université Paris 8 - Vincennes-Saint-denis, arrêté du : 30/06/2017
- Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016
- Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes, arrêté du : 03/07/2015
- Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017
- Université Toulouse 1 capitole, arrêté du : 23/05/2016

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Autres sources d'information :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

- [Université de Franche-Comté - Besançon](#)
- [Université de Bordeaux](#)
- [Université de Cergy-Pontoise](#)
- [Université de Bourgogne - Dijon](#)
- [Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)
- [Université Grenoble Alpes](#)
- [Université du Havre](#)
- [Université du Littoral Cote d'Opale](#)
- [Université Claude Bernard - Lyon 1](#)
- [Université de Montpellier](#)
- [Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis](#)
- [Université de Perpignan Via Domitia](#)
- [Université de Polynésie Française](#)
- [Université Rennes 1](#)

[Université Toulouse 1 Capitole](#)

[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)

[Université de Clermont Auvergne](#)

[Aix-Marseille Université](#)

[Université des Antilles](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université de Lille](#)

[Le Mans Université](#)

[Université de La Rochelle](#)

[Université Nice](#)

[Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes](#)

[Sorbonne Université](#)

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**